

## Meurtre de Marie

# Passé d'armes sur les rapports qui relancent l'affaire Dubois

**24 heures a publié sur son site, hier, les documents de la Fondation vaudoise de probation (FVP). Peu après, le Conseil d'Etat tenait un point presse**

Federico Camponovo

La question posée mardi dernier au Conseil d'Etat par Marc-Olivier Buffat, avocat et membre de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC), a provoqué une tempête politique. Dans le cadre de l'enquête sur le meurtre de Marie Schluchter, commis par Claude Dubois en mai 2013, «le Département des institutions et de la sécurité a-t-il vraiment communiqué toutes les informations et documents disponibles?» a demandé le député libéral-radical.

Béatrice Métraux a organisé hier une conférence de presse dans l'urgence, afin de rendre publics et de commenter les deux documents auxquels s'est référé Marc-Olivier Buffat dans son interpellation (24 heures du 23 janvier). Elle a pour l'essentiel repris son argumentation du communiqué de mardi dernier: «Le département conteste l'affirmation d'un préavis favorable émis par la Fondation vaudoise de probation (FVP) en vue d'une libération conditionnelle de Claude D. Bien au contraire, le rapport du 28 mars 2013 auquel fait allusion le député indique ne pas pouvoir émettre de pronostics en termes de risques de récidive. Il s'agit donc d'un préavis réservé, de surcroît émis par une autorité indépendante. De plus, le drame intervenu le 13 mai 2013 n'a pas laissé le temps à l'Office d'exécution des peines de se pencher sur l'examen annuel de la libération conditionnelle par les autorités judiciaires. L'autre document, conclut le département, n'est pas plus élogieux à l'égard de Claude D., contrairement aux affirmations du député.»

## Extraits

Que disent ces documents, adressés par la FVP à l'Office d'exécution des peines (OEP)? Le premier, daté du 28 mars 2013, est intitulé «Préavis de libération conditionnelle» et compte cinq pages. S'agissant du prévenu, on peut y lire qu'il «respecte à notre connaissance l'ensemble des conditions inhérentes à ses AD» (ndlr: arrêts domiciliaires). Qu'après une première phase moins satisfaisante, «la deuxième phase d'AD se présente, pour l'instant, sous de meilleurs auspices, (...) il met tout en œuvre pour donner de lui une image irréprochable: ponctuel à nos rendez-vous, courtois et transparent. (...) Nous pourrions dire à ce jour (...) qu'il endosse la posture de probationnaire modèle.» Enfin, le rapport souligne que «le bon déroulement de son activité professionnelle vient renforcer ce sentiment général», et que «si M. Claude Dubois devait bénéficier d'une libération conditionnelle, il nous paraît indispensable de pouvoir l'accompagner dans son processus de réinsertion».



La conseillère d'Etat Béatrice Métraux (à dr.) a organisé hier une conférence de presse dans l'urgence avec la cheffe du Service pénitentiaire vaudois, Sylvie Bula (à g.). ARC/SIEBER

L'intéressé s'est par ailleurs excusé, nous constatons qu'il n'est tout en œuvre pour donner de lui une image irréprochable: ponctuel à nos rendez-vous, courtois et transparent, nous pourrions dire à ce jour et nonobstant ses réponses parfois laconiques à nos questions, qu'il endosse la posture du probationnaire modèle. Le bon déroulement de son activité professionnelle vient renforcer ce sentiment général.

Au vu de l'amélioration de l'attitude de l'intéressé depuis sa reprise des AD, il n'est pas exclu d'imaginer que sa réintégration momentanée aux EPO ait eu un impact positif sur lui.

Un extrait du rapport de la FVP daté du 28 mars 2013. DR



«Je confirme que les documents ont bien été demandés à Mme Métraux, et je suis choqué que la juge doive, seule, porter un immense fardeau»

Marc-Olivier Buffat, député



«L'affaire se dégonfle. Les rapports sont prudents et ambigus. La seule question est de savoir si la justice a bien fait son travail»

Jacques-André Haury, député et président de la CHSTC

## Béatrice Métraux à fond derrière ses services

Le Conseil d'Etat répondra de manière complète et détaillée, mardi prochain devant le Grand Conseil, à l'interpellation du député Marc-Olivier Buffat. Toutefois, «après avoir vérifié les dispositions légales en la matière et procédé à la pesée entre intérêt public et sphère privée», Béatrice Métraux, cheffe du Département des institutions et de la sécurité (DIS), a décidé de rendre publics les deux documents dont nous publions de larges extraits ci-contre, et de fournir, lors d'une conférence de presse, des «explications complémentaires».

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la conseillère d'Etat, flanquée hier de la cheffe du Service pénitentiaire Sylvie Bula, n'a pas la même lecture que le député libéral-radical des deux documents transmis le 28 mars et le 25 avril 2013 par la Fondation vaudoise de probation (FVP) à l'Office d'exécution des peines (OEP). Elle considère notamment qu'ils ne sont pas si favorables que cela à Claude Dubois - celui du 28 mars estime en particulier que la FVP n'a pas suffisamment de recul pour juger du risque de récidive - et que l'OEP, en ce qui concerne le rapport du 25 avril, ne pouvait pas le prendre en considération parce qu'il était précisément en

train d'enquêter sur les menaces de mort proférées par le prévenu, ainsi que sur ses écrits pornographiques.

«De surcroît, ces documents émanent de la FVP, pas de l'OEP, qui investiguait. Et je rappelle que c'est nous qui avons remis en prison Claude Dubois en novembre 2012, a martelé Béatrice Métraux, alors que c'est la justice qui l'en a fait sortir en janvier 2013. Si, comme le suggère la conclusion du prononcé de la juge d'application des peines du 26 mars 2013, nous l'avions réincarcéré en l'absence de faits nouveaux, son avocat l'aurait fait sortir le lendemain.»

Tendue et nerveuse, la cheffe du DIS a nié avoir mis en cause la juge d'application des peines qui a permis au prévenu de retrouver les arrêts domiciliaires. «Je n'ai pas prononcé une seule parole contre la juge, a-t-elle dit. J'ai simplement dit qu'elle n'avait pas examiné la question de la dangerosité dans ses décisions.»

En conclusion, Béatrice Métraux a insisté sur le fait qu'il est faux de prétendre que l'OEP avait une bonne image de Claude Dubois, que le département a été d'une grande transparence et que ses services n'ont rien à se reprocher.

Le second rapport de la FVP est daté du 25 avril 2013. Il fait suite à une séance interdisciplinaire qui, le 11 avril, a réuni plusieurs intervenants ainsi que, en deuxième partie, Claude Dubois et son avocat de l'époque. Le rapport est également consécutif à un entretien, le 24 avril, entre le prévenu et une collaboratrice de la FVP. Ce second document, qui compte deux pages, relève que le prévenu s'est montré «courtois et coopérant», qu'il a eu égard à son nouvel emploi «tout se passe bien» et qu'il «a reçu confirmation de l'organisation Nez Rouge Broye de sa participation comme chauffeur bénévole pour la Fête de mai des 3 et 4 mai 2013». Le texte, qui dit l'inquiétude manifestée par le prévenu avant une opération du dos que doit subir sa mère, souligne également que, selon l'intéressé, les séances avec la psychologue se passent bien et que «l'ensemble des modalités de son exécution de peine» sont respectées.

## Documents non transmis

Si la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal n'en a pas eu connaissance, explique la conseillère d'Etat, c'est parce qu'elle ne les a pas demandés, d'une part, et qu'ils relèvent, d'autre part, de procédures intervenues après la remise, le 26 mars 2013, de la décision de la juge

«Le prévenu respecte à notre connaissance l'ensemble des conditions inhérentes à ses arrêts domiciliaires»

Extrait du rapport du 28 mars 2013, émis par la Fondation vaudoise de probation (FVP)

d'application des peines. Soit. Il n'en demeure pas moins que dans la chronologie des faits présentée par les autorités deux jours après le drame, le 15 mai 2013, le dernier point concerne le 16 avril 2013, date à laquelle la juge constate que son prononcé est définitif et exécutoire, ainsi que le 8 mai, date de l'audition organisée par l'OEP.

## Questions ouvertes

Après la conférence de presse, des questions restent pourtant ouvertes. Pourquoi la chronologie ne mentionne-t-elle pas le «Préavis de libération conditionnelle» daté du 28 mars 2013, à savoir entre le 26 mars et le 16 avril? Par ailleurs, l'on peut légitimement se demander en quoi la teneur des deux rapports est compatible avec l'inquiétude que les services de l'Etat ont toujours affirmé éprouver à l'égard du maintien de Claude Dubois en arrêts domiciliaires après la décision de la juge d'application des peines.

C'est aussi à ces questions, parmi bien d'autres, que le Conseil d'Etat doit encore répondre le 28 janvier prochain.

Retrouvez notre dossier complet sur marie.24heures.ch

## Surdoués en maths cherchent mécènes

L'EPFL peine à trouver des parrains prêts à financer le Cours Euler destiné aux élèves à haut potentiel en mathématiques

Pas facile de dénicher des soutiens financiers pour les jeunes surdoués en maths. L'EPFL peine en effet à trouver des parrains ou des marraines pour son Cours Euler, un enseignement sur six ans destiné aux élèves des cantons romands (sauf Fribourg) ayant un haut potentiel de développement en mathématiques. A ce jour, quelque 150 jeunes en tout peuvent suivre le cours, les mercredis après-midi, en étant dispensés de maths à l'école.

«Il s'avère aujourd'hui difficile de pérenniser ce modèle de parrainage»

Eric Merk, fundraising, EPFL

Lors du démarrage du cours, en 2008, un riche bienfaiteur qui ne désirait pas voir son nom dans les médias a fait don de 300 000 francs d'un coup à l'EPFL. Le mécène en question était même venu distribuer des ordinateurs avec sa Bentley, en guise de cadeaux pour les enfants du cours, se souvient Eric Merk, responsable de la recherche de fonds externes à la haute école.

Mais, depuis lors, il n'y a eu que deux autres parrains, et le cours doit donc en grande partie tourner avec des fonds provenant du budget général de l'EPFL. Une situation à laquelle la direction aimerait remédier.

«Il s'avère aujourd'hui très difficile de pérenniser ce modèle de parrainage, note Eric Merk. D'autant plus que nous avons choisi de ne pas approcher les entreprises, pour éviter une potentielle exploitation de ces enfants à des fins de marketing.» L'objectif demeure de financer ce que coûtent l'ensemble des six volées, soit six fois 50 000 francs.

«Il faut noter que plusieurs de ces enfants à haut potentiel souffraient de difficultés d'adaptation dans le système scolaire normal, commente le mathématicien Jérôme Scherer, directeur du Cours. Force est de constater que ce programme aura aidé ces enfants et leurs familles.»

Les familles des enfants concernés ont d'ailleurs répondu plutôt positivement à l'appel aux contributions volontaires qui leur avait été adressé par l'initiatrice de cette démarche, la professeure Kathryn Hess, de l'EPFL, qui a elle-même bénéficié d'un enseignement de ce genre aux Etats-Unis.

La sollicitation a abouti à des dons qui allaient de plusieurs centaines de francs à plusieurs milliers. Les Cantons, par contre, ne contribuent pas. «L'initiative est venue de l'EPFL, Vaud ne verse donc aucune subvention», déclare Michael Fiaux, délégué à la communication du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture. Mais l'Etat accorde tout de même une décharge de cours aux élèves concernés.

J.DU.